

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2024/235

Du mardi 10 septembre 2024

Fixant les modalités de règlement d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société MG FIL Conseil

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par la société MG FIL Conseil, située 12 rue boson – 38200 Vienne,

CONSIDÉRANT qu'il convient de lancer une étude et une consultation auprès des opérateurs téléphoniques,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la signature de cette proposition,

DÉCIDE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **13 SEP. 2024**

Publié le **13 SEP. 2024**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER l'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage faite par la société MG FIL Conseil, dont le siège social se situe 12 rue Boson – 38200 Vienne afin d'accompagner la commune dans le renouvellement des marchés de services de télécommunications fixe, mobile et accès internet.

ARTICLE 2 : Le montant de la dépense, soit 7 368,00 € TTC sera prélevé sur le budget de l'exercice en cours, imputation 0.020.611.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 10 septembre 2024.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 51
Courriel : mairie@ville-ris-orangis.fr

Ville de Ris-Orangis

2024/